



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf du mois de juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Virginie GIROD, Maire.

Présents :

Mesdames Virginie GIROD, Laurence HOTTE, Coralia LÉGAUT, Catherine MARTHOUD, Peggy MARTIN, Jeanne PITICCO

Messieurs Michel CHALANSONNET, Paul CLAVIER, Lionel COMPASSI, Frédéric VERRON

Absents excusés : Madame Eliane DUTHEL donne pouvoir à Madame Laurence HOTTE
Monsieur Laurent PERRAUD donne pouvoir à Madame Virginie GIROD

Absent : : Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Madame Jeanne PITICCO est désignée et accepte cette fonction

Date de la convocation : 02/07/2024

Date d'affichage : 02/07/2024

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2024
- 2- Délibération 25-2024 : attribution de subvention pour les associations
- 3- Délibération 26-2024 : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADMR
- 4- Délibération 27-2024 : tarif repas cantine pour la rentrée scolaire 2024-2025
- 5- Délibération 28-2024 : autorisation de signature et approbation de la convention relative à la gestion en flux du contingent de logements réservés avec le bailleur social « OPAC de Savoie »
- 6- Point sur les commissions communales
- 7- Points sur les commissions de la CCY
- 8- Points divers

Préambule :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'intégrer à l'ordre du jour un projet de délibération concernant la demande de subvention pour la restauration de la « Piéta de Monthoux »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration à l'ordre du jour de ce projet de délibération.

1. Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Madame le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 28 mai 2024 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après lecture, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité et sera affiché dans la semaine qui suit la présente réunion.

2- Délibération 25-2024 : attribution de subvention pour les associations

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal les montants attribués l'an dernier aux associations et présente les autres demandes de subventions envoyées par d'autres associations (hors de notre secteur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer les subventions pour l'année 2024 selon le tableau ci-après :

Association	Montant de la subvention attribuée 2024
L'Ancolie	800€
Music 'Yenne	400€
Cheyenne	500€
ADMR	850€
Comice Agricole Avant-Pays Savoyard	100€

- **Dit** que les sommes sont prévues au budget 2024.

3- Délibération 26-2024 : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADMR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la présidente de l'association a sollicité la commune par courrier reçu le 11 mars 2024 pour une demande de subvention à hauteur de 1.50€ par habitant afin de permettre la mise à disposition de véhicules de service auprès des salariés pour assurer leurs missions quotidiennes.

Le Conseil Municipal propose une subvention exceptionnelle à hauteur de 0.50€ par habitant qui viendra en complément de la subvention annuelle (à hauteur de 1€ par habitant) déjà attribuée à l'ADMR.

Monsieur Michel CHALANSONNET s'interroge sur le nombre de véhicules acheté par l'association ?

Madame le Maire précise que l'association souhaite acquérir 9 véhicules de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 10 voix, **Contre** : 0 voix, **Abstention** : 1 voix (Monsieur Lionel COMPASSI)

- **Décide** d'attribuer à l'ADMR le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 425€.

- **Dit** que les crédits sont prévus au budget 2024.

4- Délibération 27-2024 : tarif repas cantine pour la rentrée scolaire 2024-2025

Madame Coralie LÉGAUT rappelle au Conseil Municipal que le tarif du repas de la cantine n'a pas évolué depuis septembre 2022.

Pour rappel :

➤ Tarifs facturés par Leztroy Savoy 2024 :

	Tarif initial	Septembre 2021	Janvier 2022	Juin 2022	Septembre 2022
Repas Maternelle	3.60	3.80	3.84	4.16	4,15
Repas Élémentaire	3.75	3.95	3.99	4.33	4,30
Repas adulte	4	4.21	4.26	4.61	4,60
		+0.20	+0.06	+0.34	

➤ Evolution tarifs cantine facturés aux familles

2013	2015	...	2018	2021	2022
4,10€	4,20€		4.85€	4.95€	5,30€

➤ Pour information ci-après les tarifs appliqués dans notre canton :

Yenne	Le prix d'un repas sera indexé au Quotient Familial (QF) <u>Familles Yennes</u> : QF de 0 à 800 : 5.00 € QF de 801 à 1500 : 5.40 € QF supérieur à 1500 ou quotient non fourni : 5.70 € <u>Extérieurs</u> (pas de notion de QF) 6.70 € <u>Familles de la Balme</u> : (pas de notion de QF) 5.70 € <u>P.A.I</u> (enfants allergiques) 2.50 €
Saint Paul sur Yenne	4,80 €
RPI Billième Jongieux Lucey	5.30 €
SIVU du FLON -Traize	5.50 €
Meyrieux Trouet	5€
	Moyenne Tarif Cantine sur le canton : 5,20€

Madame Laurence HOTTE rappelle que la dernière augmentation a été à la suite des augmentations des tarifs du prestataire de repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas augmenter le tarif de la cantine pour la rentrée scolaire 2024-2025.

5-Délibération 28-2024 : autorisation de signature et approbation de la convention relative à la gestion en flux du contingent de logements réservés avec le bailleur social « OPAC de la Savoie »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a rendu obligatoire la gestion en flux des réservations de logements sociaux. Les réservations ne pourront plus porter sur des logements identifiés physiquement, mais seront décomptées sur le flux annuel de logements mis à disposition par les bailleurs sociaux.

Cette réforme a pour principaux objectifs de fluidifier les attributions de logements locatifs sociaux, faciliter le rapprochement offre/demande et la mise en œuvre des politiques locales d'attribution lorsqu'elles ont été définies.

Notre commune bénéficie de réservations de logement qu'elle a acquises par les garanties d'emprunts, financements ou apports de terrain dont elle a pu faire bénéficier les bailleurs sociaux pour des programmes de constructions neuves ou de réhabilitation du parc existant sur la commune.

Une charte départementale décrivant le dispositif a été signée par les principaux acteurs du territoire, le 28 septembre 2023.

S'appuyant sur cette charte, une convention a été établie par chaque bailleur social implanté sur le territoire de la commune, traitant des sujets de la conversion des réservations actuelles et des modalités de mise en œuvre de la gestion en flux de ces droits à compter de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer les conventions bilatérales avec le bailleur social « OPAC de la Savoie » ainsi que les annexes annuelles s'y rattachant, et ce, durant la durée de validité des conventions.

6 - Délibération 29-2024 : Demande de subvention pour les travaux de restauration de la « Piéta de Monthoux »

Monsieur Frédéric VERRON informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation de la « Piéta de Monthoux », une demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et au département sera demandée.

Pour rappel, le coût prévisionnel des travaux est de 4 307.05 € HT.

Il rappelle aussi, que la subvention peut atteindre 50 % du montant du devis puisque « la piéta de Monthoux » est un objet mobilier classé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les travaux à réaliser selon le devis présenté (tranche ferme)
- **Sollicite** une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles la plus élevée possible
- **Arrête** le plan de financement ci-après :

STRUCTURE	TAUX	MONTANT HT
La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	50%	2 153.53€
Département de la Savoie	30%	1 292.12€
Mairie	20%	861.40€
TOTAL	100%	4 307.05€

7. Point sur les commissions communales

➤ Commission Travaux Monsieur Laurent PERRAUD

Monsieur Laurent PERRAUD étant absent, la présentation du projet de l'aménagement et la sécurisation de la traversée de la RD1504 sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Madame le Maire informe le Conseil que la déclaration de travaux pour la rénovation du toit de l'église a été déposée par l'Atelier Rocco de Bonis. Actuellement la demande est en cours d'instruction.

➤ Commission scolaire Madame Coralie LÉGAUT

- Conseil d'école le 6 juin 2024 : Mesdames Laurence HOTTE et Coralie LÉGAUT ont assisté au conseil d'école, les sujets suivants ont été abordés :

- ❖ Bilan exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : l'exercice a été effectué le 21 mars 2024 et a permis de tester les coupures de ventilation, les moyens de communication, une mise à jour de la documentation et aussi de vérifier les mallettes PPMS qui ne sont plus obligatoires mais elles seront conservées.
- ❖ Coopérative scolaire : le fonctionnement restera le même à la rentrée prochaine. Les comptes ont été contrôlés par un commissaire aux comptes le 2 mai de cette année qui a signalé le sérieux et la bonne gestion de l'école.
- ❖ Travaux école : l'avant toit côté élémentaire sera rénové prochainement (changement des lames abimées et peinture). Celui du côté de la maternelle sera effectué dans un second temps.
- ❖ Présentation des projets effectués au cours du dernier trimestre : défi des écoliers, projet danse...
- ❖ Dérogation scolaire : lors de la séance du conseil, il a été exprimé le souhait d'harmoniser les conditions d'acceptation des dérogations dans l'ensemble du canton.

- Réunion trimestrielle proposée par l'Éducation Nationale le 10 juin 2024 : Mesdames Laurence HOTTE et Coralie LÉGAUT ont assisté à la réunion trimestrielle. Les sujets suivants ont été abordés :

- ❖ Document PPMS unifié : mis en place pour l'ensemble des services.
- ❖ Présentation du dispositif « Notre Ecole Faisons La Ensemble » : pour information, Ecoles : 14 projets validés et 32 en cours de rédaction.
Collèges et Lycées : 7 projets validés et 19 en cours de rédaction.
- ❖ Présentation du processus pour la lutte contre le harcèlement : 100 situations ont été déclarées.
13 au lycée (12879 élèves) / 52 au Collège (18104 élèves) – 38 en primaire (34790 élèves) avec un contact systématique avec la famille 3 mois pour traiter l'affaire et clore la fiche.
- ❖ Prise en charge par l'État de l'accompagnement des AESH sur le temps de pause méridienne. Actuellement nous sommes dans l'attente de plus de précisions.

- Rencontre avec l'équipe de la pause méridienne le 17 juin 2024 : La commission scolaire (avec mesdames Eliane DUTHEL, Laurence HOTTE, Coralia LÉGAUT et Peggy MARTIN) s'est réunie pour faire le point sur la préparation du projet de fin d'année (Kermesse prévue pour le jeudi 4 juillet en après-midi avec l'équipe enseignante) et la gestion des situations difficiles.

- Réunion avec le personnel de l'école le 17 juin 2024 : Mesdames Virginie GIROD, Laurence HOTTE et Coralia LÉGAUT ont organisé cette rencontre. Plusieurs sujets ont été abordés : planning été, gestion des absences, les formations, bilan fin année et les différentes perspectives pour la prochaine rentrée.

- Madame Coralia LÉGAUT informe le Conseil Municipal que le prestataire de la cantine LEZTROY a transmis un courrier précisant le bilan de l'année 2023-2024. Les objectifs sont de respecter les apports nutritionnels des enfants et éviter le gaspillage alimentaire (adaptation du grammage). Des propositions seront mises en place à la rentrée scolaire 2024. Madame le Maire souligne que la quantité proposée actuellement pour les élèves de CM est insuffisante.

➤ Commission Jeunesse Madame Coralia LÉGAUT

Mesdames Peggy MARTIN et Coralia LÉGAUT ont rencontré Madame Amélia BONIN (service jeunesse de la CCY) pour la préparation des Chantiers Jeunes. Les ateliers suivants ont été proposés : restauration des bancs et tables (20 tables et 40 bancs), nettoyage au Karcher devant la mairie....

Pour information une demande de subvention a été demandée.

➤ Commission communication Madame Catherine MARTHOUD

Madame Catherine MARTHOUD informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 5 juin et que le programme pour faire le flash info mensuel jusqu'au mois de décembre a été finalisé.

➤ Commission Finance Madame Catherine MARTHOUD

Madame Catherine MARTHOUD rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de notre station d'épuration, elle a contacté le conseiller aux décideurs locaux pour

une étude financière du projet. Ce dernier explique que les marges de manœuvre du budget assainissement semblent « faibles » face à l'ampleur du projet.

➤ Commission Urbanisme Monsieur Frédéric VERRON

- OAP de la Perrotière : Présentation du permis d'aménager par la Savoisienne. Un problème d'assainissement a été relevé. Un rapport a été demandé à Alp'Epur expliquant toutes les améliorations effectuées à ce jour dans notre station d'épuration. Une réunion de la commission sera proposée au mois de septembre.

- Hameau des Grangeons : une cabane a été construite dans le hameau sans aucune autorisation. Une communication sera faite à l'ensemble des propriétaires des Grangeons afin de rappeler les règles d'urbanisme applicable.

8. Points sur les commissions de la CCY

➤ Commission Déchets, Monsieur Frédéric VERRON

Monsieur Frédéric VERRON, rappelle qu'une rencontre de la commission avait été prévue au mois de juin finalement reportée à l'automne.

Madame Catherine MARTHOUD, soulève aussi le problème de stationnement au niveau du parking des 4 chemins qui rend assez souvent la collecte des déchets impossible.

➤ CODIR Office du Tourisme :

Madame le Maire explique que l'Office de Tourisme a organisé un CODIR pour mettre en place la billetterie en ligne pour les différentes manifestations prévues pendant la saison estivale.

➤ Conseil Communautaire :

Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Communautaire du 8 juillet, la demande d'intégration de la commune de Chanaz à la CCYenne a été abordée. Avec une majorité de 19 voix contre, 3 voix pour, 1 abstention et 2 votes blancs, le Conseil Communautaire a donné un avis défavorable à l'adhésion de cette à la CCYenne.

9. Points divers

➤ Convention SPA : une réflexion sera à faire lors de la prochaine séance du Conseil Municipal sur le maintien de la convention avec la SPA.

➤ Bibliothèque Municipale : Madame Catherine MARTHOUD informe le Conseil Municipal que la bibliothèque municipale sera fermée du 11 juillet au 15 septembre inclus. Un atelier « contes pour enfant de tous âges » sera proposé au lac le 11 septembre à partir de 16h (l'information sera sur le flash info).

- **Concours Pétanque** : Madame Catherine MARTHOUD informe le Conseil Municipal que le traditionnel concours de pétanque des anciens initialement prévu le 8 juin, annulé suite aux conditions météorologiques, a été reporté au samedi 21 septembre.
- **Fête du village samedi 29 juin** : la fête a été maintenue sous un autre format. Le repas et le spectacle ont été assurés dans la salle des fêtes et le feu d'artifice a été reporté à une date ultérieure. A souligner l'ambiance festive qui a duré tout le long de la soirée.
- **Élections législatives** : Madame le Maire a souligné le bon déroulement des élections et a tenu à remercier les bénévoles qui ont participé au maintien des bureaux.

La séance est levée à 21h35
Affiché le 12 septembre 2024
La secrétaire de séance,
Jeanne PITICCO



Le Maire,
Virginie GIROD

